



**Séance du comité directeur
du 23 septembre 2019 à 20 heures
à la mairie de Griesheim-sur-Souffel**

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
Mme BRIFFOTEAU Andrée	Mme JACOB Chantal	M. AFFOLTER Claude
M. BURGER Gaston	M. OSTER Pierre	Mme BAUER Liliane
M. EYDER Sébastien	Mme ROSSINI Dominique	M. JACOB André
	M. WUNENBURGER René	

Membres excusés :

BILLER Christian,
François BERNARDY

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2019**
- 2. Ressources humaines**
 - A. Protection complémentaire des agents – Participation de l'employeur en matière de prévoyance**
 - B. Création d'un poste d'ATSEM pour vacance temporaire d'emploi**
 - C. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**
 - D. Points d'informations**
 - Horaires de travail de l'équipe VEV à compter du 1^{er} janvier 2020
- 3. Points d'information équipe VEV**
 - A. Tableau des heures au 6 septembre 2019**
- 4. Travaux**
 - A. Travaux d'arpentage (cession partielle du terrain de l'aire de jeux de Dingsheim)**
 - B. Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus signalés par la Région Grand Est**
- 5. Divers**
 - Point sur l'attribution du marché et les travaux d'extension du DOJO
 - Simplification de certaines tâches pour l'équipe VEV afin de leur dégager du temps
 - Modification des règles d'astreintes hivernales
 - Point sur la mandature et les investissements endettés et projets éventuels
 - Calendrier

1. Adoption du PV de la séance du 20 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 25 mars 2019, a été transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 20 mai prochain.

Aucune observation n'a été formulée, le procès-verbal est approuvé.

Adopté à l'unanimité

2. Points ressources humaines

A. Protection complémentaire des agents – Participation de l'employeur en matière de prévoyance

Par délibération du 27 mars 2013, le comité directeur avait approuvé la participation du SIVOM au risque santé avec Mut'Est et au risque prévoyance avec Collecteam.

Pour le risque santé, le centre de gestion avait proposé un nouveau contrat avec Mut'Est applicable au 1^{er} janvier 2019. Le SIVOM y a adhéré par délibération du 11 février 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Le contrat de prévoyance en cours arrive à échéance en fin d'année 2019. Le centre de gestion a lancé une consultation à l'issue de laquelle le groupement Collecteam et Ipsec ont été retenus. Collecteam étant le gestionnaire du contrat et l'interlocuteur des collectivités. Ipsec étant l'assureur qui porte le risque financier du contrat.

Dans le contrat actuel, la participation du SIVOM s'élève à 20 € / mois / agent.

Compte tenu de l'augmentation des cotisations dans le nouveau contrat, il est proposé que les agents et le SIVOM y contribuent de manière équitable. Ainsi, la participation du SIVOM passerait à 22,50 € / mois / agent. Le surcoût pour les agents est compris entre 0,28 et 10,04 € / mois selon l'agent concerné.

Il est rappelé que la contribution du Sivom n'est pas obligatoire et que l'effort consenti ne constitue pas un droit acquis, notamment en cas un jour de forte augmentation des cotisations pas l'assureur ou de décision interne du Sivom pour des raisons budgétaires ou politiques.

Il est ainsi proposé aux membres du comité directeur :

- D'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin pour le risque PRÉVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PRÉVOYANCE.
Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le centre de gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :

Le montant de la participation par agent sera de 22,50 €/mois au prorata du temps de travail.

- De choisir de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- De prendre acte que le centre de gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PRÉVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au centre de gestion du Bas-Rhin.

- D'autoriser le Président à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité

B. Création d'un poste d'ATSEM pour 26/35èmes

Par courrier du 17 mai, Isabelle WANNENMACHER a sollicité sa mise en disponibilité pour convenance personnelle, à compter du 31 août 2019 pour une durée d'un an.

Une offre d'emploi a été publiée pour la remplacer durant cette période. Floriane TUGEND a été retenue.

Il est demandé au comité directeur de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Mademoiselle TUGEND est recrutée à l'échelon 1 (indice brut 351, indice majoré 328) pour une durée de 26 heures hebdomadaires à compter du 26 août 2019 au 31 août 2020. Ce qui représente un coût annuel d'environ 15 300 €.

Adopté à l'unanimité

C. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Richard LANG est devenu responsable de l'équipe Nettoyage Entretien des Bâtiments à partir du 1^{er} juillet 2018 à la suite du départ à la retraite de Bruno SCOUVART.

Avant de le faire bénéficier de l'avancement à l'ancienneté, il lui a été demandé de faire ses preuves pour gérer l'équipe et de faire le tuilage de Thomas ZIPPER, qui sera amené à le remplacer lorsqu'il partira à son tour à la retraite.

Un an après, force est de constater que Richard LANG a atteint les objectifs et qu'il finalise le tuilage de son successeur.

Il est donc proposé au comité directeur de :

- supprimer le poste d'adjoint technique actuellement occupé par Richard LANG
- créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'y nommer Richard LANG à compter du 1^{er} décembre 2019

Adopté à l'unanimité

D. Points d'informations

Horaires de travail de l'équipe VEV à compter du 1^{er} janvier 2020

L'ensemble des agents travaille sur la base de 35 heures réparties sur 5 jours.

Pour des raisons de quantité de travail un mode de répartition a été mis en place sur la base de 39 heures de travail par semaine avec récupération de 4 heures sous forme d'ARTT. Soit 4,5 jours de travail la semaine et 0,5 jour de récupération.

Les jours de congés dans la fonction publique sont calculés sur la base du nombre de jours hebdomadaires de travail :

5 jours de travail par semaine = 25 jours de congés annuels

4 jours de travail par semaine = 20 jours de congés annuels

Pendant la période estivale et en raison des températures, les horaires mis en place en accord avec l'équipe ont été à la fois décalés dans la journée pour éviter la canicule et répartis sur 5 jours.

Ces modalités de répartition ont conduit à rendre très complexe la gestion des congés et des récupérations de sorte qu'après entretiens et échanges un accord est intervenu pour qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 le temps de travail soit de 35 heures sur 5 jours.

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h00 - 12h00	13h00 – 16h00
Mardi	08h00 - 12h00	13h00 – 16h00
Mercredi	08h00 - 12h00	13h00 – 16h00
Jeudi	08h00 - 12h00	13h00 – 16h00
Vendredi	08h00 - 12h00	13h00 – 16h00

Il n'y aura plus, sauf exception, de récupération (cas de besoins personnels exceptionnels)

Cette organisation a été discutée avec l'équipe. Un protocole d'accord sera rédigé et présenté à tous les agents concernés pour accord et signatures individuelles.

3. Points d'information équipe VEV

A. Tableau des heures au 6 septembre 2019

4. Travaux

A. Travaux d'arpentage – Aire de jeux de Dingsheim

Pour régler le problème des coulées de boues à Dingsheim, au-dessus de l'aire de jeux dans la rue du Musaubach, le SDEA a réalisé une étude.

La solution qui a été proposée par le SDEA est de construire une noue¹ à redans² au-dessus de l'aire de jeux. Pour se faire, le SDEA demande à ce que le SIVOM, qui est propriétaire de la parcelle concernée (section 3 n°406), en détache l'emprise du projet et la lui cède à l'euro symbolique.

L'emprise foncière nécessaire pour la réalisation des travaux projetés est d'environ 360 m². La surface précise sera déterminée par le géomètre lors de la réalisation prochaine du PV d'arpentage.

Il est donc demandé au comité directeur d'autoriser le Président à :

- missionner un géomètre pour procéder à l'arpentage et aux inscriptions nécessaires auprès du cadastre
- signer l'acte administratif de vente à l'euro symbolique au profit du SDEA. Tous les frais et investissement étant pris en charge par le SDEA.
- procéder aux formalités d'inscriptions auprès du Cadastre et de transcription de l'acte administratif au Livre Foncier.

Adopté à l'unanimité

¹ Fossé large et peu profond

² Ressauts qu'on est obligé de faire de distante en distance, en construisant un mur sur un terrain de pente

B. Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus signalés par la Région Grand Est

La Région Grand Est a adressé un courrier aux 3 Maires pour leur indiquer qu'une subvention « DIRIGE » peut être accordée pour la mise en accessibilité des arrêts de bus classés prioritaires. Dans ce courrier, il est fait mention des arrêts « Brasilia », « Centre » et « Salle polyvalente ».

Pour bénéficier de la subvention, un certain nombre de documents techniques sont à fournir et les travaux doivent être terminés d'ici fin 2021. Un délai supplémentaire sera très probablement octroyé mais en tout état de cause, il sera impératif d'avoir avancé sur le dossier.

La Région Grand Est verse une subvention maximale de 50% des dépenses restant à la charge de la collectivité, déduction faite d'autres participations. Mais elle est plafonnée à 7 500 € par point d'arrêt et pas sens. Soit une subvention totale pouvant aller jusqu'à 15 000 € pour l'aménagement d'un arrêt dans les deux sens de circulation.

Une analyse complète est en cours pour mesurer avec précision les obligations.

Il est décidé que chaque commune gère les travaux sur son territoire. Mais tout en veillant à recourir à la même entreprise.

La subvention régionale sera demandée par chaque commune.

Le trésorier, Monsieur BARDON a confirmé que ces travaux ne rentrent pas dans les opérations sous mandats. Car les arrêts de bus ne sont pas considérés comme de la voirie.

5. Divers

• Point sur l'attribution du marché et les travaux d'extension du DOJO

L'accusé de réception de dépôt pour la demande de la DETR 2020 au titre des travaux d'extension du DOJO, est parvenu au SIVOM le 21 juillet. Ce qui a permis de lancer l'opération.

Les différents lots relatifs aux travaux d'extension ont été attribués de la manière suivante :

N° du lot	Titre du lot	Entreprise titulaire	Montant H.T.
1	VRD – Gros-œuvre - Démolition	CONSTRUCTION ROMAO	27 230,48 €
2	MOB – Etanchéité – Bardage – Menuiserie extérieure - Couverture	CHARPENTES MOOG	55 707 €
3	Chauffage – Electricité – VMC – Sanitaire	C2T	50 875 €
4	Plâtrerie – Revêtement de sol – Peinture – Menuiserie intérieure	DECOPEINT	40 889 €
TOTAL H.T.			174 701,48 €

La réunion de démarrage des travaux aura lieu le 20 septembre et les travaux devraient débiter aux alentours du 10 octobre.

• Simplification de certaines tâches pour l'équipe VEV afin de leur dégager du temps

Une réflexion est menée pour trouver des solutions qui permettent aux agents de l'équipe de gagner du temps et d'approfondir ou de se consacrer à d'autres tâches.

a) Désherbage des cimetières

Le premier bilan porte sur le désherbage des cimetières. Selon les relevés d'heures de 2017, cette tâche a représenté un peu plus de 11 semaines 1/2 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Notre travail comparatif avec la commune nouvelle de Berstett, a fait ressortir que pour ces 4 villages (Berstett, Reitwiller, Rumersheim et Gimbrett) 4 agents sont amplement suffisants et réalisent des tâches supplémentaires aux nôtres (gestion des locations de salles, distribution du courrier, affichage municipal).

Cela est notamment possible par le fait que des membres des commissions fleurissement aident à planter et entretiennent les fleurs au cours de la saison. Mais aussi parce qu'il n'y a pas de désherbage manuel dans les cimetières mais l'application de produits autorisés.

Après concertation avec les Maires des communes membres du SIVOM, il a été décidé d'appliquer des produits autorisés dans les cimetières de Dingsheim et de Pfulgiesheim. Pour Griesheim une réflexion est en cours.

b) Tonte des terrains

La seconde réflexion en cours porte sur la tonte des terrains de foot. A titre d'exemple, en 2017 la tonte des terrains de foot du SIVOM, de leurs abords et le ramassage de l'herbe a représenté 279,50 heures, soit 8 semaines de 35 heures.

Le coût réel (salaires chargés des agents concernés) a représenté 26 277 €.

Des réflexions sont en cours sur les différents types de robots (entre 8 500 et 16 000 € TTC).

Les avantages de ce type d'outil ne sont pas négligeables :

- Dégager près de 8 semaines de travail aux agents de l'équipe VEV (seuls les abords resteraient à leur charge)
- L'herbe est laissée sur place mais les robots circulent en continu. Donc l'herbe finit par disparaître et le terrain est impeccable en permanence
- Le terrain n'est pas abîmé par le poids d'une tondeuse classique

Les robots sont pilotés à distance avec le téléphone portable de l'agent. Au moindre souci, il est prévenu.

Ils vont se recharger tout seuls sur leur base.

Les robots sont assurés et sont équipés d'une puce GPS. Pour l'instant, aucune des communes contactées n'a eu le moindre souci de dégradations ou de vols.

• Modification des règles d'astreintes hivernales

Une réflexion est en cours.

Les membres du comité directeur acceptent à l'unanimité la remise en question des astreintes sur la période du 15 novembre au 15 mars. Ils privilégient les astreintes selon les besoins.

• Point sur la mandature et les investissements endettés et projets éventuels

Tableaux diffusés en pièces jointes.

Le Président présente un bilan des réalisations de la mandature.

• Calendrier

✓ **Lundi 7 octobre** : réunion agents-élus à 8h30 au bar du Centre Culturel

✓ **Lundi 25 novembre à Pfulgiesheim** : comité directeur

Tous les lundis matin à 9 heures réunion du Bureau au SIVOM

Proposition de dates si le budget est voté avant les élections municipales (comme en 2014)

- ✓ Lundi 13 janvier 2020 à Dingsheim : comité directeur - Débat d'orientations budgétaires
- ✓ Lundi 9 mars 2020 à Griesheim-sur-Souffel : comité directeur - Vote du budget

Il est décidé de voter le budget après les élections municipales. Par contre le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) se tiendra avant les élections.

Interventions de René WUNENBURGER :

- Concernant le PLUI et en particulier l'aménagement de la zone AUX (ban de Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim), la mairie de Griesheim a été sollicitée par le Garage Trostkot, la Menuiserie MONSCHIN et la Menuiserie JOST.

Quatre aménageurs seront auditionnés prochainement pour étudier le projet de cette zone d'activités.

✂

Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 23 septembre 2019

Le Président – Joseph ARENAS	1 ^{er} vice-président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} vice-président - Bertrand MEYER
Christian BILLER	François BERNARDY – Dominique ROSSINI	Claude AFFOLTER
Andrée BRIFFOTEAU	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Gaston BURGER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Sébastien EYDER	René WUNENBURGER	André JACOB